

Mardi 2 avril 2019 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire d'avril 2019. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau	M. Simon Couture
	M. Marcel Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Mannon Dupuis, secrétaire, sont présents.

M. René Pépin, conseiller, est absent.

2019-083 Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec un varia ouvert.

Adoptée.

2019-084 Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 12 mars 2019 soient acceptées.

Adoptée.

2019-085 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 65 185.79\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2019-04.

Adoptée.

2019-086 Attendu que M. Martin Prince et Mme Véronique Jobin ont fait une demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la marge de recul avant maximum qui était à 8.5 mètres lors de la construction de la maison et qui a été modifiée à 10.5 mètres (le 12 mars 2015), tel que stipulé au règlement de zonage no. 243-90, article 7.4.2.2. La maison est située à 11.53 mètres dans la zone résidentielle 8 (R-8). Lot 4 973 095 et la propriété est située au 1064 rue Des Cèdres;

Attendu que le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Frontenac recommande d'accepter la dérogation mineure;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande de dérogation mineure de M. Martin Prince et Mme Véronique Jobin, tel que recommandé par le Comité consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Frontenac, dans le but de régulariser la marge de recul avant maximum qui était à 8.5 mètres lors de la construction de la maison et qui a été modifiée à 10.5 mètres (le 12 mars 2015), tel que stipulé au règlement de zonage no. 243-90, article

7.4.2.2. La maison est située à 11.53 mètres dans la zone résidentielle 8 (R-8). Lot 4 973 095 et la propriété est située au 1064 rue Des Cèdres.

Adoptée.

Tel qu'indiqué sur l'avis public du 20 mars 2019, le rapport financier 2018 consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2018, ont été déposés et présentés au conseil municipal. Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ont répondu aux questions des membres du conseil, aucune personne n'étant présente dans la salle;

Suite à cette présentation,

2019-087

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le rapport financier 2018 consolidé et le rapport du vérificateur, pour l'année se terminant le 31 décembre 2018, préparés par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton soient acceptés tels que présentés au conseil municipal.

Adoptée.

2019-088

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une offre, de la compagnie Infotech, pour suivre une formation concernant le logiciel comptable de la municipalité le 15 mai prochain;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire administrative, à suivre la formation concernant le logiciel comptable de la municipalité le 15 mai prochain, offerte par la compagnie Infotech, pour un montant de 370\$ plus taxes et repas.

Adoptée.

2019-089

Attendu que la Municipalité de Frontenac a convenu d'engager des animateurs et animatrices pour les activités du SAE;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac embauche les personnes suivantes, savoir :

- Mme Kelsy Quirion à titre d'animatrice et assistante coordonnatrice à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.75\$;
- M. Jean-Olivier Ruel à titre d'animateur à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.00\$;
- M. Yoram Galipeau-Théberge à titre d'animateur à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.00\$;
- M. Gabriel Croteau à titre d'animateur à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 12.75\$;
- Mme Marjorie Perron à titre d'animatrice à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 12.75\$;

- M. Jacob Turmel à titre d'animateur à raison d'environ 25 heures par semaine, au taux horaire de 12.50\$;
- Mme Élodie Marois à titre d'accompagnatrice à raison d'environ 28 heures par semaine, au taux horaire de 15.00\$;

Que Mme Mélanie Martineau, conseillère, soit autorisée à signer un contrat temporaire avec les personnes ci-dessus mentionnées.

Adoptée.

2019-090

Attendu qu'il est nécessaire de fixer les coûts d'inscription pour le service d'animation estivale et du service de garde;

Attendu la demande croissante des personnes ne faisant pas partie de la municipalité et qui souhaitent venir à notre SAE puisque leur municipalité n'offre pas ce service;

Attendu qu'un nouveau programme sera mis en place pour les jeunes de 12 à 14 ans à raison de 3 avant-midis par semaine de 9 h à 12 h;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fixe les tarifs pour les inscriptions au service d'animation estivale, incluant les sorties ainsi que le coût pour l'utilisation du service de garde, savoir :

- | | |
|---------------------------------------|------------------|
| - résident de Frontenac : | 210\$ par enfant |
| - non-résident : | 420\$ par enfant |
| - jeunes de 12 à 14 ans : | 75\$ par enfant |
| - service de garde pour résident: | 90\$ par enfant |
| - service de garde pour non-résident: | 120\$ par enfant |
| - service de garde occasionnel : | 5\$ par jour |
| - chandail: | 12\$ chacun |

Qu'une pénalité de 20\$ soit facturée au parent qui fait l'inscription de son enfant après la date limite du 7 juin 2019.

Adoptée.

2019-091

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande pour accueillir au Service d'animation estivale (SAE) durant l'été 2019, un enfant ayant des besoins particuliers et nécessitant la présence constante d'un accompagnateur;

Attendu que la municipalité est dans l'attente d'une réponse à une demande de subvention faite auprès de l'Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE) afin de défrayer une partie des coûts pour l'embauche d'une personne pour accompagner un enfant ayant des besoins particuliers;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit signer une entente de services avec M. Sébastien Audet et Mme Martine Bilodeau concernant les services d'accompagnement particulier pour leur enfant voulant fréquenter le SAE;

Attendu que les parents de l'enfant sont au courant qu'ils devront payer un montant supplémentaire aux frais d'inscription habituels au SAE de même qu'à la suite de la demande salariale par l'accompagnatrice, afin que leur enfant puisse y venir et qu'une personne soit embauchée pour l'accompagner;

Attendu que les membres du conseil, en tenant compte que la subvention sera accordée, ont discuté de la répartition des frais liés à l'embauche d'un accompagnateur;

Attendu que la municipalité partagera, avec les parents, les frais occasionnés pour l'ajout d'une accompagnatrice, à 50% chacun, en soustrayant la subvention à recevoir;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac signe une entente avec M. Sébastien Audet et Mme Martine Bilodeau concernant les services d'accompagnement particulier pour leur enfant fréquentant le SAE, à raison de 50% chacune des parties, des frais occasionnés pour l'ajout d'une accompagnatrice, moins la subvention à recevoir, plus 1\$ l'heure supplémentaire et les bénéfices marginaux, demandé par l'accompagnatrice;

Que M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer l'entente.

Adoptée.

2019-092

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit prévoir l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu que nous avons demandé à la compagnie Supra Maintenance de nous fournir un prix pour l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier pour la saison 2019;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Supra Maintenance pour faire l'entretien journalier des salles de bain situées dans le bâtiment au parc riverain Sachs-Mercier, pour un montant de 125\$ plus taxes par semaine, pour la période s'étendant du mois de mai au mois d'octobre environ.

Adoptée.

2019-093

Attendu que les heures d'ouverture pour l'accès au parc Riverain Sachs-Mercier sont de 7h à 20h pour la période s'étendant du mois de mai au mois d'octobre environ;

Attendu que la municipalité a approché M. Clément Fontaine pour s'occuper de la propreté des terrains au parc Riverain Sachs-Mercier;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à M. Clément Fontaine de s'occuper pour la saison 2019 de la propreté des lieux, et qu'un montant de 500\$ lui soit payé.

Adoptée.

2019-094

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière des organismes suivants:

- L'Univers du Père Noël
- Festival de la Relève

- Grand Défi Country

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière de la façon suivante:

- L'Univers du Père Noël : 250\$
- Festival de la Relève : 2 000\$
- Grand Défi Country : 100\$

Adoptée.

2019-095

Attendu que la municipalité a reçu une offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour ajouter l'assurance des cyberrisques contre les cyberattaques pouvant avoir des impacts majeurs sur nos données informatiques;

Il est proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour ajouter l'assurance des cyberrisques contre les cyberattaques pouvant avoir des impacts majeurs sur nos données informatiques, pour un coût annuel de 500\$.

Adoptée.

Période de questions :

En l'absence de personne dans la salle, aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Départ de Sylvain Lachance
- Radar pédagogique
- Suivi du projet du toit sur la patinoire
- Recherche d'un sauveteur pour la plage
- Conférence de presse de l'APLM pour leurs 35 ans
- Signature le 5 avril 2109 de l'entente eau potable avec la Ville de Lac-Mégantic
- Rencontre avec Frédéric Blais le 12 avril 2019 pour le projet de piste multifonctionnelle le long de la Route 204 dans le village
- Installation de nouvelles lumières de rue dans le Développement Roy
- Demande refusée pour l'entretien hivernal dans le Domaine Bilodeau
- Dossier avec Mme Suzanne Lemieux
- Suivi de nos demandes aux programmes RIRL et AIRRL
- Informations quant à la mise aux normes des barrages municipaux
- Stratégie eau potable 2019-2025
- Offre de la compagnie Infotech pour rendre le rôle accessible en ligne
- Documents d'information de la FQM et de la MRC du Granit
- Lettre du Ministère des Transports concernant des réparations à effectuer à différents ponts dans la municipalité
- Courriel de M. Rémi Morin de la MRC du Granit concernant le projet de station de lavage et sur les plantes envahissantes dans nos lacs
- Tournoi de golf de la Chambre de Commerce
- Dépôt des projets de règlements harmonisés pour la Sûreté du Québec
- Assemblée générale annuelle de la Société de Développement économique du Granit le 25 avril 2019

- 5 à 7 le 10 avril 2019 à la Polyvalente Montignac pour faire un retour sur le voyage pédagogique effectué à Londres

2019-096

Proposé par M. Simon Couture,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session d'avril 2019 soient levées, 22 h 10.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 2 avril 2019, et ce, pour la résolution 2019-085, 2019-088, 2019-089, 2019-091, 2019-092, 2019-093, 2019-094 et 2019-095.

Bruno Turmel, Directeur Général
et Secrétaire-Trésorier